



**VOUS VOUS APPRETEZ A VISUALISER
UN EXTRAIT DE DOCUMENT NETPME**

AVERTISSEMENT :

Cette page constitue un extrait de document commercialisé par NetPME. Il vous est communiqué afin de vous aider à visualiser son contenu.

Cet extrait ne peut être utilisé seul, à l'exclusion du reste du document.

Déclaration de non condamnation du dirigeant

Auteur: **Marc-Etienne Sébire**
sebire@netpme.fr

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site NetPME (www.netpme.fr), et notamment à sa rubrique sur la Création d'Entreprise (www.netpme.fr/creation-entreprise), ainsi que d'autres modèles de lettres et de contrats sur le site Contrats.biz (www.contrats.biz).

AVERTISSEMENT

Le présent modèle de lettre est un exemple donné exclusivement pour un usage informatif. Il convient en conséquence d'adapter le présent modèle de lettre afin de tenir compte de votre situation particulière, en ayant recours le cas échéant, aux services d'un professionnel compétent.

Notice explicative :

Lors de la création d'une société ou lors de la nomination d'un nouveau dirigeant dans une société (gérant dans une SARL, administrateur, directeur général, membre du directoire, membre du conseil de surveillance dans une SA, président dans une SAS, etc.), le dirigeant doit déposer au greffe (par l'intermédiaire du Centre de Formalités des Entreprises du siège social de la société) une déclaration de non condamnation.

[Vous trouverez un modèle de déclaration de non condamnation à la page suivante]